

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI



Mémotri Un doute, une question ? 04 71 60 72 64

→ **Le tri.** Ces déchets se recyclent, pensez à les trier.

- Emballages** (jaune) : Conteneur jaune ou SAC JAUNE. Includes plastic bottles, cans, etc.
- Papier** (bleu) : Conteneur bleu ou SAC BLEU. Includes newspapers, magazines, etc.
- Verre** (vert) : Conteneur vert. Includes glass bottles, jars, etc.

→ **Les ordures ménagères,** pour ces déchets. (gris) : Sac. Includes food waste, paper, etc.

→ **Le compostage,** et nos déchets deviennent humus. (rouge) : Composteur. Includes garden waste, food scraps, etc.

→ **La déchetterie,** pour ces déchets. (bleu clair) : Includes electronics, tools, etc.

→ **Les points de ventes,** pour ces déchets. (vert foncé) : Includes batteries, light bulbs, etc.

SYTEC SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST-CANTAL
ZA Rozier Coren / ZA La Floribane 15100 Saint-Flour
www.sytec15.fr

Pour toute information :

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/0-dechet-0-gaspillage/>

OU appeler les services Hautes Terres Communauté au :

04 71 20 22 62

DIENNE - AS PRANLARD



De nouveaux emplacements de Bacs



- Hautes Terres Communauté a entamé une démarche d'optimisation des tournées afin d'améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

L'objectif est simple : Réduire le temps de collecte tout en garantissant le service aux usagers.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, nous avons constaté des problèmes disparates d'un secteur à l'autre :

- Absence de bacs roulants collectifs
- Dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique.
- Nombre de bacs inappropriés

Ces différentes pratiques constituent un risque sanitaire et ne permettent pas d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions et provoquent des nuisances sur la voie publique.

- Ainsi, conjointement avec la commune de Dienne, Hautes Terres Communauté procède à **une nouvelle organisation** :

- Mise en place ou déplacement de bacs roulants
- Création de points de regroupement
- Rajouts ou suppression de bacs



Dorénavant dans votre village, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer uniquement dans les bacs mis à disposition par Hautes Terres Communauté.

Vous trouverez à l'intérieur un plan d'implantation des points de collecte vous concernant.

Votre point de collecte peut être légèrement déplacé en cas d'aménagement au sol particulier (dalle béton, empiérement, etc...).

Ne pas jeter sur la voie publique.

Dans votre village, vous retrouverez un point de collecte.

